

Budget initial du FNADT dédié à la CIMA pour 2019
1- Crédits notifiés fin décembre 2018

Fin décembre 2018, ont été autorisés pour le BOP 112 « FNADT » consacré au massif des Alpes pour l'année 2019 :

- **3 991 392 € en AE** (dont 140 000 € de crédits « ADM », hors convention)
- **3 178 400 € en CP**, soit une augmentation de 15% par rapport aux CP initialement notifiés pour l'année 2018.

Hors crédits de fonctionnement du Commissariat de massif (80K€).

2- Maquette prévisionnelle FNADT CIMA 2019

En fonction des demandes réceptionnées fin 2018 et de celles attendues durant l'année, une répartition prévisionnelle de l'enveloppe d'AE a été proposée ci-dessous.

Cette répartition reprend, pour la première session de la CIMA, les dossiers présentés en CIRP du 5 mars matin.

N° de mesure	Thème mesures	Proposition de répartition	Prévision session 1	Solde sessions 2 et 3	Observations
1.1 – 1.2	Services	150 000	138 000	12 000	
1.3	Mobilité	200 000	21 000	179 000	Ouvrir un appel à projets ?
1.4	Itinérance	450 000	75 000	375 000	Plusieurs projets de réhabilitation de refuges attendus
2.1	Bois énergie	30 000	0	30 000	
2.2	Bois construction	600 000	405 000	195 000	Plusieurs projets d'investissements à venir
2.3	Agriculture	350 000	133 000	217 000	
2.4	Tourisme	1 400 000	990 000	410 000	Plusieurs projets d'investissements à venir
3.1 – 3.3	Energie	150 000	0	150 000	
3.2	Risques naturels	220 000	138 000	82 000	Plusieurs projets GIRN* et SDA* à venir
3.4	Biodiversité	150 000	97 000	53 000	
4	Coopération	150 000	80 000	70 000	Démarches Présidences françaises Convention alpine et SUERA ?
	TOTAL	3 850 000	2 077 000	1 773 000	

• GIRN : Gestion intégrée des risques naturels

* SDA : Science décision action

En fonction des décisions du CIRP du 5 mars 2019, 54% de l'enveloppe d'AE notifiée en 2019 pourrait être engagée lors de cette première session.

Rappel du calendrier : CIRP programmés les 5 mars, 6 juin et 14 novembre 2019.

Au vu des dossiers reçus et attendus au printemps et à l'automne 2018, il conviendra de hiérarchiser de manière concertée les demandes pour retenir les plus bénéfiques et de haute plus-value pour la politique de massif.

Il est vraisemblable, comme fin 2018, que le préfet coordonnateur sollicite une enveloppe complémentaire fin 2019, lors du dialogue de gestion avec le CGET.